CAD VALEUR

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX:05 46 50 55 70

SELARL SIZAIRE GAUTHIER GRIZET
18 BD DU MARECHAL LYAUTEY
LA PALLICE
17000 LA ROCHELLE

V/REF :
N/REF : 96 B 281 / 2010-A-3341

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 06/09/2010,

Statuts mis à jour

P.V. d'assemblée du 17/05/2010
- Transfert du siège la rochelle rue jean perrin le challenge II

Concernant la société

GROUPE EDEN
Société à responsabilité limitée
rue Jean Perrin
le Challenge II
17000 La Rochelle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-3341 le 06/09/2010

R.C.S. LA ROCHELLE 408 569 721 (96 B 281)

Fait à LA ROCHELLE le 06/09/2010,

Le Greffier



SANS VALEUR

LUCIANE

« GROUPE EDEN »
Société à responsabilité limitée
Au capital de 766.388 Euros
Siège social : LA ROCHELLE (17000) - 15 rue Clément Ader
408 569 721 RCS LA ROCHELLE

-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

A CARACTERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2010

Le dix sept mai deux mille dix,
Au siège social à LA ROCHELLE (17000), à onze heures,

Monsieur Edgard VALERO,

Demeurant à A LA ROCHELLE (17000), 15 rue Clément Ader,

agissant en qualité d'associé unique de la société « GROUPE EDEN », société à responsabilité limitée au capital de 766.388 euros divisé en 1.084 parts sociales, exerçant les droits attribués aux assemblées générales d'associés dans les sociétés à responsabilité limitée en vertu de l'article L.223-1 alinéa 2 du code de commerce a pris les décisions suivantes, dévolues à l'assemblée générale ordinaire et contenues dans le présent procès-verbal.

Les décisions portent sur les points suivants :

Décisions à caractère ordinaire :
* Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
* Etat des conventions.
* Affectation des résultats.
* Vérification de la situation de la société au regard du commissariat aux comptes.

Décisions à caractère extraordinaire :
* Transfert de siège social
* Mise à jour corrélative des statuts
* Pouvoirs nécessaires aux fins d'opérer les formalités de publicité.

SEPTIEME DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège de la société du 15 rue Clément Ader à LA ROCHELLE à la rue Jean Perrin, Le Challenge II, à LA ROCHELLE (17000).

HUITIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

L'associé unique, comme conséquence de la décision qui précède sous la septième résolution, décide de modifier l'article quatre des statuts relatif au siège social, qui sera désormais rédigé comme suit :

*« **Article quatre : siège***
Le siège social est fixé à :
LA ROCHELLE (Charente Maritime), Rue Jean Perrin, Le Challenge II.
Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique, et en tout autre lieu en vertu d'une décision de l'associé unique. »

NEUVIEME DECISION - POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

De tout ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme
Le gérant
Edgard VALERO